

N° 1319 - FÉVRIER 2024

CONTENEUR À PUCE - SAC PMC - PAPIERS/CARTONS - SAC BIOLOGIQUE

Nous vous rappelons que le dépôt de votre conteneur à puce, sac PMC, sac organique et papiers/cartons devant votre habitation doit s'effectuer au plus tôt la veille du ramassage prévu par le BEP.

IMPORTANT: sauf autorisations expresses délivrées par l'autorité communale, il est interdit de laisser les poubelles devant les portes/habitations entre deux ramassages. Celles-ci doivent être rentrées dans votre habitation, garage, jardin, ... mais ne peuvent en aucun cas rester sur la voie publique.



SOUTENONS NOS COMMERCES LOCAUX !

NOUVELLES OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES DÈS JANVIER 2024 : LE TRI DES DÉCHETS ORGANIQUES DEVIENT OBLIGATOIRE !

Partout en Province de Namur et à Héron, une solution de collecte sélective des déchets organiques est proposée aux ménages depuis très longtemps ... depuis janvier 2010 exactement.

Néanmoins, certains l'ont peut-être perdue de vue ...

POURQUOI CETTE OBLIGATION ?

Un nouveau décret « déchets » adopté par le Parlement wallon le 08/03/2023 mentionne l'obligation de collecter de façon sélective les déchets biodégradables. Ce qui veut dire que tous les déchets organiques doivent être triés et recyclés à la source grâce au compostage individuel ou collectés sélectivement, sans être mélangés avec d'autres types de déchets en porte à porte. Cette obligation s'applique autant aux citoyens qu'aux entreprises et collectivités.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Rendre à la terre : Les déchets organiques collectés sélectivement en porte à porte sont dirigés en biométhanisation pour être transformés en électricité et en amendements organiques qui retourneront sur les terrains agricoles comme fertilisants naturels. Ceux compostés à domicile iront naturellement amender les potagers des particuliers.

Réduire le coût de ses déchets : En triant les déchets organiques, vous allez alléger considérablement le poids de votre poubelle ménagère, et par la même occasion, votre facture ! Les déchets organiques représentent jusqu'à 50% du poids des déchets ménagers résiduels.

LES DÉCHETS ORGANIQUES, DE "L'OR VERT" POUR LA TERRE !

QU'EST-CE QU'UN DÉCHET BIODÉGRADABLE ?

Tout ce qui pourrit, issu de la cuisine ou du jardin, est un déchet biodégradable.

COMMENT TRIER LES DÉCHETS ORGANIQUES ?

Trois catégories de déchets sont acceptées dans le sac organique règlementaire du BEP :

- les petits déchets de jardin (fleurs fanées)
- les déchets de cuisine (préparation et restes de repas)
- les autres déchets comme mouchoirs, serviettes et nappes en papier, essuie-tout, cartons alimentaires souillés (ayant contenu des surgelés), boîtes à pizza, etc.

Attention ! Zéro plastique dans le sac organique ! Sont également exclus tous les langes (adultes et enfants), les barquettes en frigolite ou en plastique, les sacs d'aspirateurs, serviettes hygiéniques, tampons, etc.

TOUT savoir sur le tri des déchets organique? Consultez le site internet du BEP Environnement.

LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE VIROINVAL MET EN VENTE LA PARCELLE SUIVANTE :

Mariembourg, lieu-dit «Pré les Huttes» (rue de l'Adoption), parcelle cadastrée Section C, n° 548n, d'une contenance de 15a 43 ca.

Cette parcelle est reprise en zone agricole au plan de secteur (nature de prairie). Personne de contact :

Anne COLLARD – anne.collard@cpas-viroinval.be (060/30.36.72)

Date limite de réception des offres : 16 février 2024.

Offres à adresser par écrit à l'adresse suivante :

Centre Public d'Action sociale, Mme Françoise ROSCHER-PRUMONT, Présidente, Parc communal 2 - 5670 VIROINVAL.

**RAMASSAGE DES PMC SUR TOUTE L'ENTITÉ:
LES 12 ET 26 FÉVRIER 2024**

N° 1319 - FÉVRIER 2024

PLAN DE COHÉSION SOCIALE DE VIROINVAL

Des questions concernant un emploi ou une formation ?
Des documents à compléter ? Besoin d'aide matérielle à domicile ? Besoin d'aide dans les demandes d'allocations majorées ?

Rendez-vous aux permanences de l'AVIQ tous les 2èmes jeudi du mois, une conseillère répondra à vos questions

Besoin d'aide pour une reconnaissance handicap, une révision de dossier ?

Une demande d'allocation de remplacement, demande de carte de stationnement, ... ?

Rendez-vous aux permanences du SPF Personnes Handicapées tous les 4èmes mardi du mois

Besoin d'un suivi psychologique à moindre coût ?

Une psychologue est présente tous les lundis, les séances sont au prix de 4€ pour les personnes ayant un statut BIM et 11€ pour les autres

Parentr'aide, c'est un groupe de parole et d'entraide pour parents. Il arrive par moment qu'on se sente désarmé voir même impuissant face à certains comportements de nos enfants. Quand on partage notre expérience avec des pairs, qui vivent des situations similaires où les ont vécues, c'est enrichissant, ça permet de voir les choses sous d'autres perspectives. Ce groupe se réunit une fois par mois. La prochaine date a lieu le mardi 20 février de 9h30 à 11h30. Possibilité de transport gratuit pour les citoyens de Viroinval.

Eco Watcher, ce n'est pas Versailles ici !!!! Stop aux factures d'énergie trop cher !! Séance d'information **le 20 février 2024 de 09h30 à 12h au Château Communal de Nismes**. L'ASBL Empreintes vous proposera 10 séances pour diminuer votre consommation d'énergie (isolation, facture, humidité, ...), ensuite vous pourrez bénéficier d'un audit énergétique de votre logement.

GRATUIT !!! ATTENTION PLACES LIMITÉES

Informations au 060/30.36.52 ou pcs@viroinval.be

Aide administrative :

Besoin d'aide pour une recherche de logement, pour une aide administrative, mutuelle, allocations, proximus,..... Votre Plan de Cohésion Sociale est là pour vous aider !!!

Informations et rendez-vous auprès de votre Plan de Cohésion Sociale au 060/30.36.54 ou pcs@viroinval.be

FESTIVITÉS CARNAVALESQUES 2024

OLLOY : Comité des Fêtes: 10/02: 22h: Bal masqué à la salle Patria. **11/02:** 15h30 : 1ère sortie de Chebette, départ place des mines. Cortège dans le village. **12/02:** Après 16h, bal masqué des enfants à la salle Patria. **13/02 :** 10h : Barbouillage. 15h30 : Sortie ultime de Chebette, cortège dans les rues du village. 20h30 : Retraite aux flambeaux + feu d'artifice. 21h00 : Mise à mort de Chebette. Suivi de l'omelette et de la soirée de clôture à la salle Patria.

TREIGNES : Comité des Fêtes: 13/02 : Départ 9h de la salle « Union Fraternelle ». 14h: Départ du cortège. 17h : Jugement et noyade du petit mardi gras au pont du Trou Maillard. 17h30: Brûlage du petit mardi gras sur la place de l'église. 18h: Dégustation de l'omelette à la salle Union Fraternelle. Bal masqué des enfants. **17/02** à 21 h : Grand bal masqué animé par Dj Loic Bauche. 24h: Remise des prix. **18/02** à 10h30: Apéritif au bûcher. 13h30: Départ de la Gare. 17h30: Jugement de Sieur Mardi gras sur le parvis de l'église. 18h: Noyade de Sieur Mardi gras à la Basse aux Raines. 19h: Bûcher au terrain communal à côté du terrain de football.

VIERVES : Carnaval Viervoirs asbl : 11/02 : 15h : Dans le village, promenade de Sir Mardi Gras. **12/02 :** 16h : Sortie des rimeurs. **13/02 :** Pots relocteurs D Jan et D Jenne. 8h : Départ. 17h : Sortie de Johan Simon dans tout le village, vers 20h30 : Mise à feu sur la Place Albert 1er.

DOURBES: Marche Saint Servais: 10/02: 13h à la salle Maison de Village à Dourbes. 14h: Départ du cortège. 19h: Grand Feu au lieu-dit « Le Saucy ».

MAZÉE: Jeunesse: 12/02: Carnaval des enfants. 17h: Départ de la salle Arthur Masson. 18h: Petit feu. 19h30: Sortie des masqués. **13/02:** 8h - 13h: Plaquage sur la place du Château. **24/02:** 13h: Départ du cortège. 19h30: Grand feu. 20h: Omelette. 21h: Bal masqué.

CONSEIL COMMUNAL
LE 21 FÉVRIER 2024 À 20H00

Retrouvez toute l'actualité communale sur le
www.viroinval.be et sur la page Facebook «Viroinval Infos»



SOUTENONS NOS COMMERCES LOCAUX !